

x

x

x

AFFAIRE N°31/13 - Cession par la SIDR à la ville de Saint-Denis, d'une parcelle de terrain de 438 m2 située aux Camélias.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 11 septembre 1975, Monsieur le Directeur de la SIDR m'informe que son Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la cession à la ville de Saint-Denis pour un franc symbolique d'une parcelle de terrain de 438 m2, contiguë à la M. J. C. de Château-Morange.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à accepter la cession de cette parcelle de terrain de 438 m2 faite par la SIDR pour un franc symbolique.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu

Saint-Denis, le 15 octobre 1975

Pour le Prefet

Le Secrétaire Général

Signé: J.P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

de Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

P. GIANNI